

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « IVOIRIENNE DE DISTRIBUTION ET DE
COMMERCE » en abrégé « IDC »

Siège Abidjan, Cocody, Riviera, Lot 201, Ilot 27

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12/01/2024 reçus par Me , et enregistrés au CEPICI le 08/01/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « IVOIRIENNE DE DISTRIBUTION ET
DE COMMERCE » en abrégé « IDC »

Objet :

- Vente et distribution de marchandises divers

- Formation
- Communication
- Conseil
- Marketing
- Vente de matériel de bureau
- Location et vente des biens immobiliers

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tout bien meuble et immeuble.
- l'emprunt de toute somme auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tout fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière et immobilière, se

rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, Riviera, Lot 201, Ilot 27

Dirigeant(s) M SOUMAHORO DROH (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-00429 du 16/01/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°02820/GTCA/RC/2024 du 16/01/2024

